

## Question écrite – Amnistie fiscale

L'amnistie fiscale du canton du Jura concerne les années 2010 à 2014. Le Gouvernement estime que 300 millions de francs pourraient ainsi resurgir, ce qui entraînerait des recettes supplémentaires à la hauteur de 3 millions de francs par an pour l'Etat et 2 millions pour les communes.

Quelles sont les retombées exactes pour la commune de Delémont, pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 ?

Quel est le montant de rentrées, budgété ou non, suite à l'amnistie fiscale 2014, pour 2015.

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse.

Pour le groupe UDC  
Laurence Studer

